



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E59501

VALABLE JUSQU'AU 12/06/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BETHUNE 352997423

Siret : 352 997 423 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 32173 CIBTP

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 291385/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 291385/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : CREPIN -SARL-

303 RUE ROBERT AYLE
62110 HENIN BEAUMONT

Téléphone : 03 21 20 00 38

Portable :

Site Internet : www.sarlcrepin.fr

E-mail : sarlcrepin@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

CREPIN SEBASTIEN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	13/06/2022
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	05/07/2023
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/05/2023
8621	Efficacité énergétique - "Les pros de la performance énergétique®"	19/02/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	24/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	24/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENCEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.